

Affaires courantes

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme vous le savez, bien des études sont effectuées sur nombre de sujets, dont celle que mentionne le député.

La seule étude qui compte, c'est le dénombrement des déclarations d'impôt que reçoit Revenu Canada. L'an dernier, le ministère a reçu plus de 18 millions de déclarations et nous avons observé qu'environ le même nombre de personnes avaient retenu les services de fiscalistes-conseils externes que les années précédentes.

Nous nous sommes appliqués, avec la collaboration du Centre pour l'emploi de la langue courante et d'autres organismes externes, à simplifier non seulement la forme, mais également le fond des déclarations d'impôt. En fait, Lyman MacInnis, associé principal du cabinet d'experts-comptables Deloitte & Touche de Toronto, a déclaré: «Étant donné la complexité de la loi, Revenu Canada a réussi tout un exploit avec les déclarations cette année.»

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je parle d'une étude qu'a fait effectuer Revenu Canada et qui a révélé que depuis la réforme fiscale, le nombre des contribuables qui ont eu besoin d'aide à cet égard est passé de 30 à 46 p. 100. Peut-être la difficulté est-elle de celles qu'a identifiées l'équipe de travail du parti conservateur dans son rapport du 8 avril 1984. À la page 5, ledit rapport précise: «L'une des difficultés qu'éprouve le ministère du Revenu national tient au fait que, depuis toujours, les ministres de second plan qui en sont chargés sont plutôt faibles», tradition qui se perpétue aujourd'hui.

• (1200)

Une autre étude effectuée à l'Université de Montréal a démontré qu'en 1986, soit avant la réforme fiscale, les contribuables moyens qui avaient besoin d'une aide extérieure dépensaient 349 \$ par année pour l'obtenir, soit un total de 5,5 milliards de dollars. J'imagine que depuis la réforme fiscale, ce montant est beaucoup plus élevé.

En présence de ces faits, pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il manqué à la promesse qu'il a faite en 1984 et en 1985 de simplifier les formulaires et d'épargner ainsi aux contribuables beaucoup d'argent? Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa promesse?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je constate que le Nouveau Parti démocratique, comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, a choisi un député de second plan pour faire fonction de critique dans le domaine des finances et du revenu.

M. Clark (Yellowhead): Notre gouvernement lui a changé cet état de chose.

Une voix: Il ne sait pas compter.

M. Jelinek: Ensuite, quand le député parle des contribuables qui ont eu besoin d'une aide extérieure et qu'il mentionne le chiffre de 18 millions de dollars, je tiens à lui faire savoir que l'examen des formulaires de déclaration d'impôt des contribuables qui les ont déjà soumis indique que le nombre de ceux qui ont eu recours l'année dernière à une aide extérieure est à peu près le même que les années précédentes.

Nous avons tenu la promesse que nous avons faite en 1984 de simplifier la fiscalité, et notamment les formulaires. Cependant, je dois reconnaître que la fiscalité proprement dite et son support linguistique ne semblent pas des plus simples à la majorité des Canadiens. Voilà pourquoi j'ai opté pour une méthode qui permettrait aux contribuables de présenter leur déclaration d'impôt en utilisant des ordinateurs, méthode que nous mettons à l'essai cette année à Winnipeg. L'année prochaine, nous étendrons cette méthode à toute la Saskatchewan, au Manitoba et à l'Alberta. D'ici au milieu de la décennie, plus précisément au cours des quatre ou cinq prochaines années, tous les Canadiens pourront opter pour cette méthode qui a l'avantage de réduire la paperasse, d'éliminer les erreurs, d'accélérer la démarche, de la rendre moins coûteuse, plus simple et plus efficace pour tous les Canadiens.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

DÉPÔT DES AMENDEMENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en conformité du paragraphe 32(2) du Règlement, je voudrais déposer un document dans les deux langues officielles concernant le projet d'amendement de la Constitution dont l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est actuellement saisie.

* * *

LE TRIBUNAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE TARIF DU TEXTILE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour déposer au nom du ministre des Finances, en vertu du paragraphe 21(2) de la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, le rapport du tribunal sur le tarif du textile dans les deux langues officielles.